

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23- 0026501

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0956

Société : RAJ

Actif

Pensionné(e)

Autre:

Nom & Prénom : LAHLOU-FILALI Abderrahmane

Date de naissance : 01.01.1946

Adresse : 11 Blvd. Ain Antara Resid: SEDRA 1 Apt 4 Etg 2
MAARIF CASABLANCA

Tél. : 0663 723233 Dr. CHARIF KH. Total des frais engagés : 4200,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 13.11.2023

Nom et prénom du malade : LAHLOU FILALI ABDELLAH MANE Age: 78

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Muscatite et Myopie

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 14/11/2023

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13- 11 2023	Consultation Ophthalmie		300,00	Dr. KHAFFAFI, M'hamed NET D'OPHTHALMOLOGIE bd Massira Khadra Angle Doud Dahri Res. Alia 3ème Etage App. N°6 Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	
Dr. KHAFFAFI, M'hamed NET D'OPHTHALMOLOGIE bd Massira Khadra Angle Doud Dahri Res. Alia 3ème Etage App. N°6 Casablanca	14/11/23	monture 2 revs progress AP Bleu			3900 dh

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

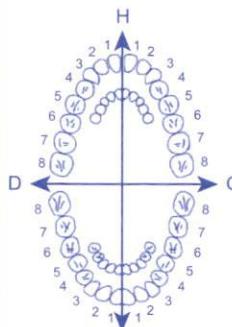
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX

DENTAL TREATMENT PLAN



O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	G
	D	00000000	00000000	B

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

MONTANTS DES SOINS	COEFFICIENT DES TRAVAUX	DATE DU DEVIS	DATE DE L'EXECUTION				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. CHARIF KHALIFI Mohamed

Chirurgien Ophtalmologue

Diplômé de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca

- Correction de la myopie, hypermétropie, presbytie au Laser
 - Chirurgie de Cataracte
 - Chirurgie de Strabisme
 - Chirurgie des Paupières
- Traitements et Explorations de la Rétine et du Glaucome



د. الشريف الخليفي محمد

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

خريج كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

• علاج قصر النظر بالليزر أو العدسات

• جراحة المياه البيضاء (الجلالة)

• جراحة العين

• جراحة المفون

• علاج و استكشافات امراض الشبكية والزرق

Ordonnance

Casablanca le : 13 novembre 2023 الدار البيضاء في :

Mr LAHLOU FILALI ABDERRAHMANE

Monture + verres correcteurs progressifs
Antireflets

Vision de loin :

OD = - 2.25 (- 2.25 à 82°)

OG = - 1.75 (- 1.50 à 77°)

Vision de près :

ODG = Add : + 2.50

UNITED OPTICAL
45, Rue Mustapha Manfalouti
Perpendiculaire, Bd Zerkouni
Parallèle Moussa Ibn Nouceir
Gauthier Casablanca
Tél / Fax: 022 27 07 07

Dr. CHARIF KHALIFI Mohamed
CABINET D'OPHTALMOLOGIE
123 Bd. Massira Khadra Angle Daoud Dahiri
Rés. Alia 3ème Etage Appt. N° 6
Casablanca

123, شارع المسيرة الخضراء - زاوية داود ظاهري، إقامة عالية الطابق 3 شقة رقم 6 - الدار البيضاء - فوق فينيسيما ايس معاريف

123, Blvd Massira Khadra - Angle Daoud Dahiri, Rés. Alia 3ème étage Appt N° 6 - Casablanca - Au dessus de Venezia Ice Maârif

Fixe : 05 22 25 25 95 - Adresse électronique : dr.medck@gmail.com - Site Web : ophtalmologue-ck.ma

UNITED OPTICAL

Le : 14/11/23

Mr :LAHLOU FILALI Abderrahmane
Facture : 670/23

Quantité		Total ttc
1	Monture	900.00
1	Verre OD :	1500.00
1	Verre OG : Deux verres progressifs organiques antireflet bleu Amincis	1500.00
Total		3900.00

INPE : 095001566
Adresse : 1 Rue Abou Al Kacem Chabi Gauthier cas
PATENTE : 33509525
IF : 40305141
ICE : 000427539000029

UNITED OPTICAL
45, Rue Mustapha Manfalouti
Perpendiculaire Bd Zértouni
Parallèle Moussa Ibn Nouceir
Gauthier Casablanca
Tél / Fax: 022 27 07 07